

2006027

DEPARTEMENT  
DES YVELINES  
Arrondissement de  
Rambouillet  
Commune  
D'ELANCOURT

## ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation sur la tonte des pelouses.  
Annule et remplace l'arrêté n° 2002137.

**Le Maire d'Elancourt,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2214-4,

**Vu** le décret 95-409 du 18 avril 1995 relatif aux agents de l'Etat et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit,

**Vu** l'arrêté Préfectoral n° 06-007/DUEL du 10 janvier 2006 relatif à la lutte contre le bruit,

**Vu** l'Arrêté Municipal n° 2002137 du 26 août 2002 portant réglementation de la tonte des pelouses,

**Considérant**, que la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 a mis à la charge du maire le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique en ce qui concerne les bruits du voisinage ;

**Considérant** que cet arrêté est plus restrictif que l'arrêté préfectoral n° 06-007/DUEL du 10 janvier 2006 en vue de préserver la tranquillité publique en réglementant l'emploi des tondeuses à moteur à explosion et électrique pour la tonte des pelouses, les dimanches et jours fériés toute la journée,

**ARTICLE 1** : La tonte des pelouses est autorisée :

Les jours ouvrables de : 08h30 à 12h00 et de  
14h30 à 19h00

Les samedis de : 09h00 à 12h00 et de  
15h00 à 19h00

est interdite les dimanches et jours fériés toute la journée.

**ARTICLE 2** : Abroge l'Arrêté Municipal n° 2002137 du 26 août 2002 et le remplace par ce dernier.

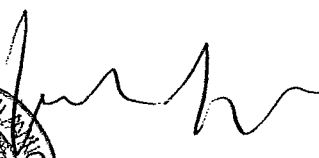
**ARTICLE 3** : La Police Municipale et la Police Nationale sont chargées chacune en ce qui les concerne de faire appliquer le présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elancourt,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Maurepas,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de St Quentin en Yvelines,
- Police Municipale,
- Service Communication pour information,
- Service Environnement

Fait à Elancourt le 23/02/2006



  
Michel FOURGOUS  
Maire d'Elancourt  
Député des Yvelines